Tableau n° 18

Les poussières d'amiante

Date de création : 04 Avril 1974 ; N° JORT : 25/1974 Date de la dernière mise à jour : 29 Mars 2018 ; N° JORT : 40/2018

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste des travaux susceptibles de provoquer ces maladies
A. Asbestose fibrose pulmonaire diagnostiquée sur des signes radiologiques spécifiques, qu'il y ait ou non des modifications des explorations fonctionnelles respiratoires. Complications: insuffisance respiratoire aigue, insuffisance ventriculaire droite. B. Lésions pleurales bénignes: avec ou sans modification des explorations fonctionnelles respiratoires: - Pleurésie exsudative. - Epaississements pleuraux avec ou sans irrégularités diaphragmatiques.	20 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans 40 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans	LISTE INDICATIVE DES PRINCIPAUX TRAVAUX Travaux exposant à l'inhalation de poussières d'amiante, notamment : - Extraction, manipulation et traitement de minerais et roches amiantifères. - Manipulation et utilisation de l'amiante brut dans les opérations de fabrication suivantes : amiante-ciment, amiante-plastique, amiante-textile, amiante-caoutchouc, carton, papier et feutre d'amiante, enduit, feuilles et joints en amiante, garniture de friction contenant de l'amiante, produits moulés et isolants à base d'amiante. Travaux de cardage, filage, tissage d'amiante et confection de produits contenant de l'amiante. - Application, destruction et élimination de produits à base d'amiante : Amiante projeté, calorifugeage au moyen de produits d'amiante, démolition d'appareils et de matériaux contenant de l'amiante, déflocage. - Travaux d'équipement, d'entretien ou de maintenance, effectués sur des matériels ou dans des locaux et/ou annexes revêtus ou contenant des matériaux à base d'amiante-conduite de four. - Travaux nécessitant le port habituel de vêtement contenant de l'amiante.
 Plaques pleurales plus ou moins calcifiées bilatérales, pariétales, diaphragmatiques ou médiastinales. Plaques péricardiques. C. Mésothéliome malin primitif de la plèvre, du péricarde ou du péritoine. 		
D. <u>Autres tumeurs pleurales</u> <u>primitives</u> .		
E. <u>Cancer broncho-pulmonaire</u> <u>primitif</u> .	40 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans.	LISTE LIMITATIVE DES TRAVAUX -Travaux directement associés à la production des matériaux contenant de l'amiante. - Travaux nécessitant l'utilisation

F. Cancer du larynx.	40 ans sous réserve d'une durée minimale d'exposition de 2 ans.	
		 Travaux de construction et de réparation navale. Travaux d'usinage, de découpe et de ponçage de matériaux contenant de l'amiante. Fabrication de matériels de friction contenant de l'amiante. Travaux d'entretien, de maintenance et de démolition effectués sur des équipements contenant des matériaux à base d'amiante.